

Bruxelles, le 25 mars 2008

La Commission octroie 300 millions d'euros au mécanisme PEGASE et à l'UNRWA au titre des engagements pris à Paris en faveur du peuple palestinien

La Commission européenne débloque aujourd'hui une somme de 300 millions d'euros, destinée à financer les activités du mécanisme PEGASE¹ (229 millions d'euros) et de l'UNRWA² (71 millions d'euros) en faveur des réfugiés palestiniens. Les interventions prévues au titre de PEGASE visent à soutenir le plan de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne en matière de gouvernance, de développement social, de développement du secteur économique et privé et des infrastructures publiques. L'aide accordée à l'UNRWA inclut une contribution régulière de la CE au budget général (66 millions d'euros) ainsi qu'un appui au mécanisme de l'UNRWA permettant de gérer les difficultés particulières rencontrées par les réfugiés les plus vulnérables.

«Je me réjouis de constater que la Commission européenne tient, en grande partie, les promesses de dons en faveur des Palestiniens faites il y a trois mois à peine lors de la conférence des bailleurs de fonds de Paris. Les ressources financières que nous mettons à disposition nous permettent non seulement de réagir rapidement mais également de répondre aux attentes du Premier Ministre Salam Fayyad, à savoir ne pas interrompre notre aide et débloquer les sommes en question en début d'année de manière à faire face aux besoins les plus urgents. Cette démarche montre une nouvelle fois que nous sommes fermement déterminés à aider l'Autorité palestinienne dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la vie du peuple palestinien et pour rechercher un accord de paix avec Israël» a déclaré M^{me} Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission chargé des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage.

Et d'ajouter, au sujet de l'aide octroyée à l'UNRWA: «Nous réaffirmons, dans le même temps, le soutien important que nous apportons depuis longtemps à l'UNRWA. Les réfugiés font toujours partie des groupes les plus vulnérables et sont dépendants de l'aide internationale. Par conséquent, l'appui que nous fournissons au travail extrêmement utile que l'UNRWA effectue dans des conditions difficiles contribue à l'objectif global qui est de poser des jalons en vue de la création d'un État palestinien coexistant pacifiquement avec Israël».

L'enveloppe de 300 millions d'euros est répartie de la façon suivante:

¹ Mécanisme Palestino-Européen de Gestion de l'Aide Socio-Économique (PEGASE)

² Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

PEGASE: soutien aux dépenses récurrentes (176 millions d'euros)

Il s'agit là de la principale priorité de l'Autorité palestinienne. Les fonds seront destinés à assurer la continuité des services publics indispensables. Cette mesure permettra à l'Autorité palestinienne de remplir ses obligations envers les fonctionnaires, les retraités et les secteurs sensibles de la société palestinienne, d'assurer le fonctionnement de l'administration et la prestation des services publics fondamentaux et des services collectifs essentiels (électricité, par exemple) à la population. Les ressources financières mises à disposition aideront également l'Autorité palestinienne à s'acquitter de ses arriérés vis-à-vis du secteur privé. Toutes ces activités visent à soulager la population de Gaza et de Cisjordanie.

PEGASE: volets "renforcement des institutions" (14 millions d'euros) et "infrastructures publiques" du plan palestinien de réforme et de développement (37 millions d'euros)

Par l'intermédiaire des volets relatifs au renforcement des institutions et aux infrastructures publiques, la Commission étaiera les quatre axes du plan palestinien de réforme et de développement, à savoir la gouvernance, le développement social, le développement économique et privé et les infrastructures. Les mesures mises en œuvre dans ces domaines permettront de renforcer les institutions démocratiques palestiniennes, de faire progresser le processus de réforme de l'Autorité palestinienne et de contribuer à la mise en place d'une économie palestinienne viable à long terme. Elles comprendront un appui au pouvoir judiciaire, la fourniture de matériel et l'organisation d'actions de formation en faveur de la police civile, l'amélioration de la qualité de l'éducation, la promotion des entreprises et la facilitation des échanges. Des infrastructures seront mises en place pour améliorer la vie des Palestiniens et assurer la prestation de services de base, en particulier pour ce qui concerne l'électricité, l'eau et la gestion des eaux usées, la construction de tribunaux, l'instauration d'une infrastructure propice aux échanges et la remise en état des établissements scolaires.

PEGASE: Jérusalem-Est (2 millions d'euros)

Ce volet, crucial pour le statut définitif de la ville, est destiné à améliorer la qualité de vie de la population palestinienne à Jérusalem-Est grâce au renforcement et à l'amélioration des services collectifs dans les domaines essentiels de la santé, de l'éducation, du logement et du patrimoine culturel.

UNRWA: budget ordinaire 2008 (66 millions d'euros)

La Commission européenne contribue chaque année au budget central de l'UNRWA. La dotation de 2008 permettra à cette agence de continuer à assurer des services sanitaires, éducatifs et sociaux en faveur des 4,5 millions de réfugiés palestiniens. La CE est l'un des principaux bailleurs de fonds à soutenir l'UNRWA. Parallèlement aux États membres, l'Union européenne fournit plus de 50 % de l'aide affectée au budget ordinaire.

UNRWA: difficultés particulières et soutien des réformes (5 millions d'euros)

Outre la contribution au budget ordinaire, la CE finance également certains projets de l'UNRWA. Le mécanisme relatif aux difficultés particulières est l'une des priorités de l'UNRWA et vise à aider les réfugiés les plus défavorisés. La CE octroie une aide de 4 millions d'euros à ce dispositif ainsi qu'un million d'euros à l'ensemble des réformes engagées par l'UNRWA dans le domaine de la gestion.

De plus amples informations sont disponibles sur le site suivant:

<http://www.delwbq.ec.europa.eu/>

http://ec.europa.eu/external_relations/occupied_palestinian_territory/index_en.htm